

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-quatrième session du Comité pour les animaux  
Genève (Suisse), 20 – 24 avril 2009

Etude du commerce important de spécimens d'espèces de l'Annexe II

ACTIVITES ENTREPRISES CONCERNANT LA POPULATION DE  
*TURSIOPS ADUNCUS* DES ILES SALOMON

1. Le présent document est soumis par le représentant de l'Océanie\*.
2. A sa 23<sup>e</sup> session (Genève, 2008), le Comité pour les animaux a examiné la proposition d'Israël d'inclure la population de grands dauphins de l'océan Indien (*Tursiops aduncus*) des Iles Salomon dans l'étude du commerce important.
3. Après discussion au Comité, et compte tenu d'une série d'interventions, dont celles de l'observateur des Iles Salomon, la proposition a été retirée.
4. Le Comité a conclu la discussion sur ce point en encourageant les Iles Salomon à poursuivre son étude de l'état de sa population de cette espèce et, s'il y a lieu, de soumettre une proposition pour demander des fonds suivant la procédure établie dans la résolution Conf. 12.2. Il a en outre invité les Iles Salomon à participer à deux réunions prévues en 2008: l'atelier de l'UICN sur l'évaluation des populations, devant se tenir en Océanie, et l'atelier sur les avis de commerce non préjudiciable (ACNP) organisée par le Mexique. Le Comité a encouragé les organisateurs de la réunion sur les ACNP à inviter les Iles Salomon à y participer et à faire de la population de *Tursiops aduncus* des Iles Salomon une étude de cas. Le Comité a aussi demandé au représentant de l'Océanie de lui faire rapport à sa 24<sup>e</sup> session sur les activités menées entre les 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> sessions concernant la population de *Tursiops aduncus* des Iles Salomon.
5. Comme recommandé, des représentants de l'organe de gestion et du Ministère des pêcheries et des ressources marines des Iles Salomon ont participé à l'atelier sur l'évaluation des populations organisé par le Groupe UICN/CSE de spécialistes des cétacés et accueilli par le Secrétariat du *Pacific Environment Programme* (SPREP) à Apia en août 2008.
6. La population de *Tursiops aduncas* des Iles Salomon a aussi été présentée comme étude de cas à l'atelier sur les avis de commerce non préjudiciable accueilli par le Mexique en novembre 2008. Cette étude de cas a été coréalisée par le président du Groupe UICN/CSE de spécialistes des cétacés et par un représentant de l'organe de gestion des Iles Salomon.

---

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

7. En préparant le présent rapport, l'auteur a examiné le rapport de l'atelier d'Apia et, ayant participé à l'atelier sur les ACNP au Mexique, il a aussi pu tenir compte des délibérations de cet atelier. Un avis général a été demandé à l'Océanie sur ce point et des informations ont été demandées à l'organe de gestion et au Ministère des pêcheries et des ressources marines des Iles Salomon. L'organe de gestion CITES a fourni une mise à jour sur la situation actuelle.
8. L'atelier d'Apia sur l'évaluation des populations a été axé sur les questions scientifiques et techniques relatives à la conservation des populations de petits cétacés, en particulier celles du grand dauphin de l'océan Indien. L'atelier a examiné en détail toutes les informations disponibles sur l'espèce en se concentrant sur la population des Iles Salomon mais a aussi examiné les informations pertinentes sur d'autres populations de la région ainsi que les techniques d'évaluation des populations et les modèles de gestion appliqués ailleurs pour des espèces similaires. L'on s'attendait à ce que le cadre élaboré par l'atelier soit utile comme présentation-type non seulement pour le grand dauphin de l'océan Indien des Iles Salomon mais aussi pour quelques autres populations de petits cétacés d'autres zones.
9. L'atelier a étudié les buts et les options de gestion pour l'évaluation des populations, a examiné la biologie et les populations de *Tursiops*, a évalué les effets possibles des prélèvements dans une population dans le contexte d'autres facteurs les affectant, et a examiné la question de la présence modérée de la population de l'espèce autour des Iles Salomon.
10. En résumé, les participants ont tiré les conclusions suivantes<sup>1</sup>:

Il est probable que les populations de *T. aduncus* des îles du Pacifique Sud soient petites – quelques centaines d'individus, compte tenu des aires limitées ayant un habitat susceptible de leur convenir autour de la plupart des îles. Compte tenu des modèles de population normalisés appliqués au plan international, il faudrait que la population locale de *T. aduncus* utilisée comme source d'animaux destinés à l'exportation des Iles Salomon compte au moins 5000 à 10.000 animaux pour supporter le niveau d'exportation autorisé, qui est de 100 animaux. L'état actuel des connaissances sur le grand dauphin de l'océan Indien dans toute son aire, ainsi que les informations sur cette espèce dans les Iles Salomon examinées à l'atelier, donnent à penser que l'abondance dans la zone des captures récentes d'animaux vivants est nettement inférieure à 5000 animaux. En conséquence, l'évaluation des populations de la région devrait être élargie dès que possible. Sur la base des discussions de l'atelier, le groupe a conclu que la meilleure méthode pour évaluer l'abondance et définir les populations serait de combiner les analyses des données de marquage/recapture issues de l'identification-photo et les analyses génétiques.

11. L'étude de cas présentée à l'atelier sur les ACNP au Mexique<sup>2</sup> a reflété ces informations et a conclu ce qui suit:

"Pour être crédible, un avis de commerce non préjudiciable justifiant d'autres exportations requerrait des données bien plus nombreuses et de meilleure qualité que celles actuellement disponibles. Les principales catégories de données nécessaires sont la structure de population, l'abondance actuelle, le taux de croissance de la population, et les prélèvements récents ou en cours dus à l'action humaine (captures délibérées et non délibérées). Une assistance technique extérieure et des investissements financiers substantiels seront nécessaires pour garantir une étude, des protocoles de réunion des données, et des analyses rigoureux. Il faudra des années pour réunir suffisamment de données, terminer les analyses et réaliser des évaluations de population. Il faut, par exemple, un minimum de quatre saisons sur le terrain, sur deux ans, pour obtenir une estimation d'abondance solide, fondée sur le marquage/recapture pour le grand dauphin de l'océan Indien dans les Iles Salomon."

---

<sup>1</sup> Reeves, R.R. and Brownell, R.L., Jr., (Editors). 2009. Report of the assessment workshop on Indo-Pacific bottlenose dolphins (*Tursiops aduncus*) with the Solomon Islands as a case study. Cetacean Specialist Group, Species Survival Commission, IUCN, Gland, Switzerland. 65 pp. Available from SPREP website: (<http://www.sprep.org>).

<sup>2</sup> Reeves, R.R. and Horokou, J. 2008. non-detriment finding for *Tursiops aduncus* in the Solomon Islands. ([www.conabio.gob.mx/institucion/cooperacion\\_internacional/TallerNDF/wg5.html](http://www.conabio.gob.mx/institucion/cooperacion_internacional/TallerNDF/wg5.html))

12. Comme noté dans le rapport de l'atelier d'Apia, le projet intitulé *Solomon Island Dolphin Abundance Project* (SIDAP), axé sur *T. aduncus*, comprend les études faites durant les étés 2005, 2007 et 2008. Le projet devrait se poursuivre jusqu'en 2010.
13. L'organe de gestion des Iles Salomon a signalé qu'une proposition d'étude ciblée de *T. aduncus* avait reçu des fonds du gouvernement mais nécessitait un appui technique et financier supplémentaire. L'organe de gestion a proposé de commencer ces études prochainement.
14. Le quota d'exportation annuel actuel des Iles Salomon pour cette espèce est de 100 animaux. Après la discussion sur les exportations tenue à la 23<sup>e</sup> session en avril 2008, deux autres exportations ont été signalées – l'une de huit animaux en décembre 2008 et l'autre de 11 en janvier 2009 – toutes deux à destination des Philippines. Il y a donc eu huit animaux exportés dans l'année civile 2008 et il y a eu 19 animaux exportés depuis avril 2008.
15. Le Comité pour les animaux est invité à prendre note de ce résumé sur les activités entreprises.